



Informations de base	
2026/2701(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le soutien à la résilience démocratique en Arménie Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde 6.40 Relations avec les pays tiers 6.40.04.04 Relations avec les pays du Caucase Zone géographique Arménie	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Service européen pour l'action extérieure	KALLAS Kaja

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
28/04/2026	Débat en plénière		
30/04/2026	Décision du Parlement	T10-0162/2026	Résumé
30/04/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/2701(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0195/2026	24/04/2026	

Proposition de résolution		B10-0196/2026	24/04/2026	
Proposition de résolution		B10-0197/2026	24/04/2026	
Proposition de résolution		B10-0198/2026	24/04/2026	
Proposition de résolution		B10-0199/2026	24/04/2026	
Proposition de résolution		B10-0200/2026	24/04/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0162/2026	30/04/2026	Résumé

Résolution sur le soutien à la résilience démocratique en Arménie

2026/2701(RSP) - 30/04/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 476 voix pour, 47 contre et 48 abstentions, une résolution sur le soutien à la résilience démocratique en Arménie.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Le 26 mars 2025, le Parlement arménien a adopté la loi lançant le processus d'adhésion de l'Arménie à l'Union européenne, exprimant ainsi l'aspiration du pays à devenir membre de l'UE. Le 7 juin 2026, l'Arménie tiendra des élections législatives, cruciales non seulement pour la consolidation de la démocratie intérieure, mais aussi pour la pérennité de la paix, la poursuite des réformes et un renforcement de la coopération avec l'UE.

Le Parlement a réaffirmé sa ferme conviction de l'engagement des autorités arméniennes à garantir des élections libres, équitables et transparentes et a exprimé son soutien à leurs efforts pour protéger les institutions démocratiques contre toute ingérence extérieure. Il a également exprimé son plein soutien à la tenue d'élections législatives libres, équitables, compétitives et pacifiques en juin 2026.

Les députés ont souligné l'importance de l'indépendance de l'administration électorale, de l'égalité des conditions de campagne pour tous les candidats, du pluralisme des médias et du plein respect des libertés fondamentales tout au long du cycle électoral. Ils ont appelé à la mise en place de garanties solides contre la désinformation, le financement illicite, l'achat de votes et la coercition, ainsi qu'au renforcement de la protection de l'infrastructure électorale, à la transparence du financement des campagnes et au soutien des initiatives de vérification des faits et de la société civile, notamment par le biais de mécanismes de partage d'informations et d'alerte précoce.

Le Parlement a condamné fermement la manipulation et l'ingérence étrangères dans l'information, les campagnes de désinformation et autres menaces hybrides visant l'Arménie, notamment celles émanant de la Russie et de ses alliés, y compris par le biais de cyberattaques, de financements politiques illicites et du recours à des acteurs nationaux, notamment des réseaux oligarchiques, pour amplifier ces menaces. À cet égard, les députés ont salué:

- la mise en place d'une mission de partenariat de l'Union européenne en Arménie (EUPM Armenia); les députés ont demandé un soutien accru de l'UE par le biais d'une communication stratégique, de l'éducation aux médias, du renforcement des capacités dans le domaine de la cybersécurité et d'un dialogue structuré avec les plateformes en ligne;

- l'adoption du nouveau programme stratégique pour le partenariat UE-Arménie, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de partenariat global et renforcé, des avancées du dialogue sur la libéralisation du régime des visas et de la poursuite de l'exécution du plan pour la résilience et la croissance;

- les efforts législatifs et politiques de l'Arménie visant à approfondir ses relations avec l'UE.

La Commission, le Service européen pour l'action extérieure et les États membres sont appelés à approfondir leur coopération avec l'Arménie en matière de gouvernance démocratique, d'état de droit, de réforme judiciaire, de lutte contre la corruption, de cybersécurité et de résilience face aux menaces hybrides, et à renforcer le soutien accessible aux médias indépendants, à la société civile, aux institutions locales et à une administration publique réformatrice.